

PROMOTION DE L'ESPRIT SPORTIF
AUX JEUX DU QUÉBEC



MENTIONS D'HONNEUR DE L'ESPRIT SPORTIF
GUIDE SUR LE RÔLE DES PRINCIPAUX INTERVENANTS

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ, SECTEUR DU LOISIR ET DU SPORT
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
(MIS À JOUR EN MARS 2014)

LES MENTIONS D'ESPRIT SPORTIF

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par le biais de la Direction de la promotion de la sécurité dans les sports, reconnaît les comportements éthiques à la Finale des Jeux du Québec par le biais de mentions d'esprit sportif et de récompenses aux régions et aux athlètes.

Régions récipiendaires des bannières d'esprit sportif (lauréats collectifs)

Les remises de bannières de l'esprit sportif visent à reconnaître de façon particulière, dans chacun des sports au programme de la Finale des Jeux du Québec, la délégation qui s'est distinguée en faisant preuve d'une manière tangible de la mise en application du concept de l'esprit sportif.

Athlètes faisant l'objet d'une mention d'honneur en esprit sportif (lauréats individuels)

Pour chaque région qui a mérité une bannière de l'esprit sportif, un ou une athlète est sélectionnée pour s'être distinguée par son esprit sportif. L'athlète fait alors l'objet d'une mention d'honneur et reçoit un prix pour cette mention.

But du document

Le présent document vise à guider le Comité organisateur dans la répartition des tâches des intervenants et des intervenantes concernés dans la réalisation du projet des mentions d'honneur en esprit sportif. Par ailleurs, il est à remarquer que le Comité organisateur peut adapter la logistique de ce projet selon ses préférences et sa façon de faire, le but principal étant de valoriser l'esprit sportif et ceux et celles qui en font preuve.

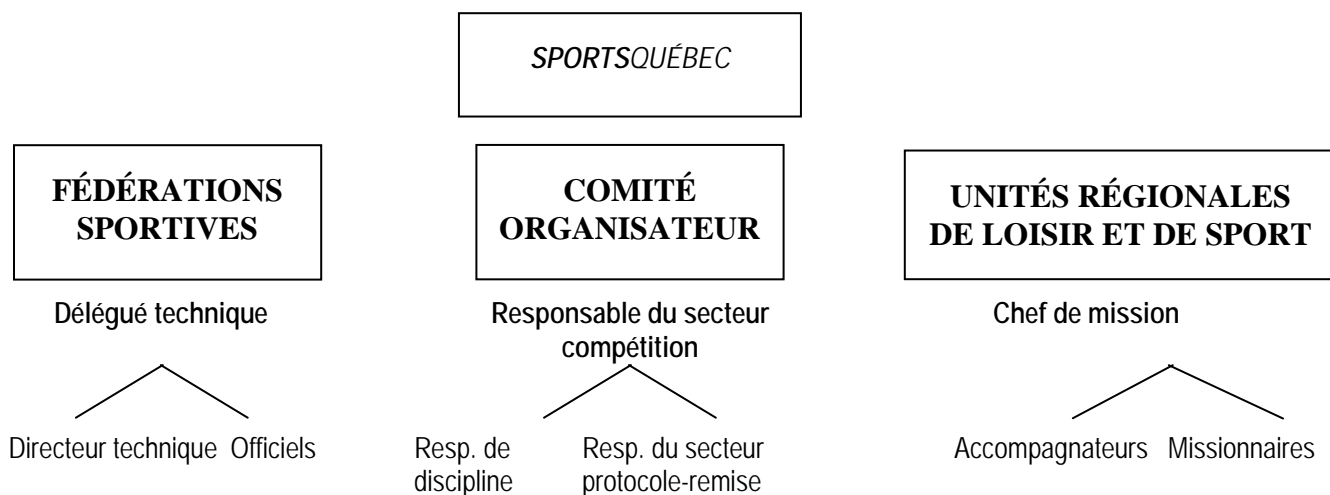


Rôle des principaux intervenants

I *SPORTSQUÉBEC*

SPORTSQUÉBEC est l'organisme qui supervise l'organisation et le déroulement des Jeux du Québec. À ce titre, il doit :

- ↳ informer chaque intervenant et intervenante sur son rôle et s'assurer qu'il ou qu'elle l'effectue selon les directives et les délais prévus;
- ↳ assister les intervenants et les intervenantes dans la réalisation du projet;
- ↳ assurer la production des bannières
- ↳ déterminer si les mentions d'esprit sportif seront remises aux délégations ou aux équipes (généralement, elles sont remises aux délégations). Dans les sports collectifs où des compétitions pour les deux sexes sont au programme, il y a des mentions pour une équipe féminine et pour une équipe masculine.
- ↳ s'assurer auprès des chefs de mission des régions gagnantes de la validité du choix, sur la base dont le comportement général de ces athlètes justifie l'attribution d'une telle mention.
- ↳ coordonner avec les chefs de mission l'identification des lauréats individuels
- ↳ coordonner les remises de prix individuels



II **COMITÉ ORGANISATEUR**

Responsable du secteur compétition

Avant la Finale des Jeux

- ↳ s'assurer que les responsables de discipline locaux et du secteur protocole-remise des médailles connaissent leur rôle;
- ↳ voir à l'affichage du matériel promotionnel sur l'esprit sportif fourni par le MELS le cas échéant.

Pendant la Finale des Jeux

- ↳ s'assurer du déroulement du projet de remise;
- ↳ assister les intervenants dans la réalisation du projet.

Responsable de discipline local

Avant la Finale des Jeux

- u informer les bénévoles du projet;
- u assister le ou la responsable du secteur protocole-remise des médailles dans sa préparation;
- u déterminer avec le délégué ou la déléguée technique de la fédération le mode de sélection des récipiendaires de mentions.

Pendant la Finale des Jeux

- u déterminer avec le délégué ou la déléguée technique, selon la date et l'heure de la remise des mentions, à quel moment devra se faire la sélection (il est important que les récipiendaires soient prévenus de leur sélection pour être sur les lieux);
- u animer le projet auprès des accompagnateurs, accompagnatrices, officiels, officielles et bénévoles;
- u distribuer les fiches d'observation d'esprit sportif (annexe 3) aux accompagnateurs, accompagnatrices, officiels et officielles, et les rendre disponibles sur les sites de compétition;
- u assurer le contact avec le ou la responsable du secteur protocole-remise;
- u assister les hôtes, les hôtesse et l'annonceur au moment de la remise.

Responsable du secteur protocole-remise des médailles

Avant la Finale des Jeux

- u informer les hôtes et hôtesse du projet;
- u prévoir le déroulement des cérémonies de remise des mentions (au moment de la dernière cérémonie de remise prévue dans chaque discipline);
- u recruter des dignitaires locaux pour participer aux cérémonies;
- u prévoir un plateau pour la présentation des mentions.

Pendant la Finale des Jeux

- u assigner les hôtes, hôtesse et dignitaires au moment des remises;
- u s'assurer du nombre d'épinglettes nécessaires pour chaque remise;
- u remplir la feuille de l'annonceur avec les renseignements fournis par le ou la responsable de discipline (annexe 4);
- u s'assurer du bon déroulement des cérémonies (éviter les longueurs entre les remises des médailles et des épinglettes. Assurer une transition rapide et demander à l'annonceur d'informer les spectateurs et les spectatrices).

III FÉDÉRATIONS SPORTIVES (DÉLÉGUÉS OU DÉLÉGUÉES TECHNIQUES)

Avant la Finale des Jeux

- u informer les officiels et les officielles du projet;
- u déterminer avec le ou la responsable de discipline locale, le mode de sélection des récipiendaires de mentions (les critères sont indiqués à l'annexe 1).

Pendant la Finale des Jeux

- u déterminer avec le ou la responsable de discipline locale, selon la date et l'heure de la remise des mentions, à quel moment devra se faire la sélection (Il est important que les récipiendaires soient prévenus de leur sélection pour être sur les lieux);
- u informer les accompagnateurs et les accompagnatrices du projet au moment de la réunion disciplinaire et leur remettre, s'il y a lieu, les formulaires nécessaires à la sélection (annexes 2 et 3);
- u animer le projet auprès des accompagnateurs, accompagnatrices, officiels, officielles et bénévoles;
- u aviser le service des remises de médailles de l'identité de la région gagnante, dès que connue;
- u s'assurer de la présence de la délégation ou l'équipe choisie au moment de la remise;
- u dévoiler l'identité des récipiendaires au moment de la conférence de presse journalière et, s'il y a lieu, tout fait d'esprit sportif digne de mention.

IV UNITÉS RÉGIONALES DE LOISIR ET DE SPORT (CHEF DE MISSION)

Avant la Finale des Jeux

- u s'assurer que les renseignements sur le projet soient donnés aux missionnaires, aux accompagnateurs, aux accompagnatrices et aux athlètes;
- u sensibiliser les intervenants, intervenantes et athlètes au concept de l'esprit sportif.

Pendant la Finale des Jeux

- u promouvoir l'esprit sportif (possibilité d'inclure des messages d'esprit sportif dans leur journal);
- u dans le cas d'une région gagnante, confirmer à **SPORTSQUÉBEC** que le comportement général des athlètes justifie l'attribution de la mention (confirmation par le chef de mission)
- u s'assurer de la présence de leur délégation ou équipe, si elle est choisie, au moment de la cérémonie de remise
- u s'assurer de la désignation par la délégation gagnante d'un ou d'une athlète lauréate du prix individuel
- u s'assurer que la ou les bannières remportées par sa délégation soient portées par celle-ci lors de la cérémonie de clôture

LISTE DES ANNEXES

- Sélection des récipiendaires de mentions
- Grille d'analyse
- Fiche d'observation de fait d'esprit sportif
- Discours de l'annonceur
- Contacts et références



SÉLECTION DES RÉCIPENDIAIRES

Le projet de mentions d'honneur en esprit sportif vise à reconnaître de façon particulière une équipe ou une délégation qui a fait preuve d'une manière tangible de la mise en application du concept de l'esprit sportif.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La délégation ou l'équipe choisie devra avoir respecté les critères suivants :

1. Respecter les 6 grands principes de la charte de l'esprit sportif :
 - l'observation des règlements;
 - le respect de l'adversaire;
 - le respect de l'officiel et l'acceptation de ses décisions;
 - le souci de l'équité;
 - le maintien de sa dignité
 - l'effort et la persévérance.
2. Faire preuve d'une conduite exemplaire durant la compétition.

MODE DE SÉLECTION DES RÉGIONS GAGNANTES

La sélection se fait par un comité formé d'au moins trois officiels ou officielles, un ou une responsable locale, un ou une déléguée technique de la fédération et deux accompagnateurs ou accompagnatrices. En plus de leurs propres constats, les responsables peuvent s'inspirer des observations de fait d'esprit sportif qui leur sont signalées.

MOMENT DE LA SÉLECTION DE LA RÉGION GAGNANTE

Le ou la responsable de discipline locale et le ou la déléguée technique déterminent à quel moment (jour et heure) se fera la sélection.

Il importe principalement que les récipiendaires soient sur le site de compétition au moment de la remise même s'ils ne sont plus impliqués dans la course aux médailles. Par exemple, si la finale pour la médaille d'or se déroule à 10 h, il se peut que la délégation choisie ne soit pas sur le site pour y assister si elle ne joue pas. Il importe donc que la sélection se fasse le soir précédent et qu'on informe les accompagnateurs, les accompagnatrices et les missionnaires concernés pour qu'ils s'assurent que leur délégation soit présente à la remise.

MODE DE SÉLECTION DE L'ATHLÈTE GAGNANT

Dans chacun des sports, au sein de chaque délégation ayant remporté la bannière d'esprit sportif, un ou une (1) athlète sera désignée pour son comportement exemplaire et recevra un prix spécial de la Direction de la promotion de la sécurité du MELS. Pour chaque sport, le ou la chef de mission de la région gagnante sera avisée que sa région a remporté la bannière d'esprit sportif. Il ou elle demandera aux entraîneurs, entraîneuses, accompagnateurs et accompagnatrices de ce sport de déterminer l'athlète dont le comportement a été le plus exemplaire au sein du groupe lauréat. L'athlète peut-être choisi aussi pour un geste particulier et marquant au regard de l'esprit sportif.

L'athlète choisi pourrait être aussi celui ou celle qui portera la bannière lors de la cérémonie de clôture, si le ou la chef de mission et son équipe le jugent pertinent.

GRILLE D'ANALYSE

Discipline : _____

Date : _____

Région : _____

M

F

	INADMISSIBLE	INSATISFAISANT	MOYEN	BON	EXCELLENT
PRINCIPE 1 Observation des règlements					
PRINCIPE 2 Respect de l'adversaire					
PRINCIPE 3 Respect de l'officiel et l'acceptation de ses décisions					
PRINCIPE 4 Souci de l'équité					
PRINCIPE 5 Maintien de sa dignité					
PRINCIPE 6 L'effort et la persévérance					

* Si le jury de sélection ne peut porter une opinion éclairée n'ayant observé aucun comportement se rapportant à un principe, il doit donner la cote « Moyen ».

FICHE D'OBSERVATION DE FAITS D'ESPRIT SPORTIF

SPORT : _____

DATE : _____ HEURE : _____

ENDROIT : _____

Nom de la délégation ayant fait preuve d'esprit sportif

Numéro de l'article de la charte que la délégation a particulièrement respecté (voir au verso)

Description des faits entourant l'acte d'esprit sportif
(Veuillez faire ressortir tous les détails importants)

NOM DU MEMBRE DU COMITÉ:

(LETTRES CARRÉES)

(SIGNATURE)

**VEUILLEZ REMETTRE CE FORMULAIRE AU DÉLÉGUÉ OU À LA DÉLÉGUÉE
TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION.**

CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF

(version juillet 2005)

Les éducateurs, les parents, les entraîneurs, les athlètes, en fait tous les participants sont invités à faire preuve d'esprit sportif en mettant en pratique les dix articles de la Charte de l'esprit sportif. Chacun doit contribuer à promouvoir une pratique sportive plus humaine et plus formatrice.

ARTICLE I

Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

ARTICLE II

Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous.

ARTICLE III

Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.

ARTICLE IV

Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.

ARTICLE V

Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire et reconnaître dignement sa supériorité dans la défaite.

ARTICLE VI

Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

ARTICLE VII

Faire preuve d'esprit sportif, c'est donner sa pleine mesure, persévérer dans l'effort et démontrer une saine compétitivité par un désir de vaincre dans le respect des règles, de l'adversaire et de soi-même.

ARTICLE VIII

Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.

ARTICLE IX

Faire preuve d'esprit sportif, pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.

ARTICLE X

Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.

**FEUILLE DE L'ANNONCEUR
REMISE DES MENTIONS D'HONNEUR
EN ESPRIT SPORTIF**



L'ESPRIT SPORTIF,
ça compte !

Mesdames,
Messieurs,
Chers athlètes,

Nous allons maintenant procéder à la remise de mentions d'honneur en esprit sportif pour la délégation qui s'est particulièrement illustrée par sa conduite exemplaire tout au long de la compétition.

Dans la discipline _____, la remise sera faite
par _____

NOM

TITRE

Nous invitons les membres de la délégation de la région

_____ à venir recevoir les épinglettes de prestige remises pour l'occasion.

CONTACTS ET RÉFÉRENCES

Pour plus de renseignements concernant le volet de promotion de l'esprit sportif aux Jeux du Québec :

Madame Sylvie Turner

Direction de la promotion de la sécurité, Secteur du loisir et du sport, MELS

Téléphone : 819371-6033 ou 1800567-7902, poste 4427

sylvie.turner@mels.gouv.qc.ca

Section Sécurité, intégrité et éthique du site Web du Secteur du loisir et du sport du MELS :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/>

Demande de renseignements : promotionsecurite@mels.gouv.qc.ca

Michelle Gendron

SPORTSQUÉBEC

Téléphone 514 252-3114, poste 3622

mgendron@sportsquebec.com